

Réforme des études de paysagiste

Le diplôme d'Etat de paysagiste (DEP)

Caractéristiques du DEP

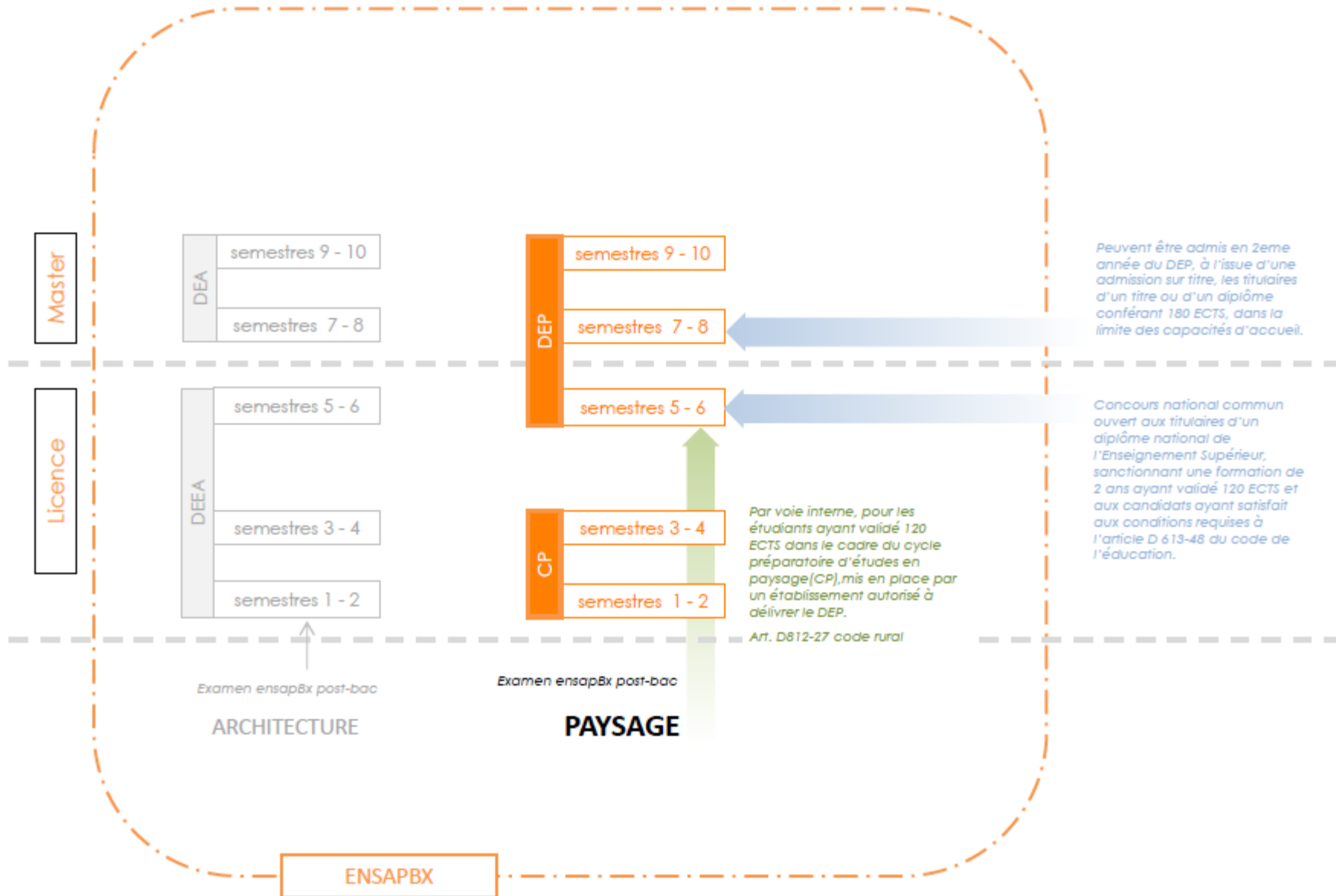
Remplace le diplôme de paysagiste DPLG (formation en 4 ans de bac+3 à bac+6)

Le DEP confère grade de master (bac+5)

S'obtient après un parcours de 5 ans de formation dont :

- 2 ans de formation post-bac selon divers parcours
- Puis 3 ans de formation obligatoire menant au DEP

Aujourd'hui 4 écoles sont habilitées à le délivrer : ENSP Versailles, INSA Blois, ENSAP Lille, ENSAP Bordeaux



Les compétences du référentiel de formation

1. Expertises/diagnostic /pronostic
2. Projet de paysage / Maîtrise d'œuvre opérationnelle
3. Projet de paysage / Planification territoriale
4. Projet de paysage / Gestion évolutive
5. Recherche / Développement d'une expertise
6. Médiation / Production et diffusion de la culture en paysage
7. Environnement professionnel et responsabilités sociétales